

Embellir votre quartier

14^e arrondissement
Grand Montparnasse

Compte-rendu de la randonnée accessibilité

12 juin 2021 – 9h30- 12h30



Modalités pratiques

> **Randonnée urbaine dédiée à l'accessibilité de l'espace public**

> **Samedi 12/06/2021 de 9h30 à 12h30**

> **Objectifs :** Identifier des besoins en aménagements concernant l'accessibilité de l'espace public

Note d'ambiance

> **Participation :**

- 10 personnes ont participé à cette randonnée.
- Les 10 personnes se sont divisées en deux groupes pour réaliser deux parcours différents. Ils étaient composés de membre du Conseil Local du Handicap du 14^e, d'usager.ères et représentants de l'association Valentin Haüy et du F.A.M Sainte Geneviève. Divers handicap étaient représenté (visuel et moteur en majorité).

Points identifiés

Globalement, pour l'ensemble du secteur, les participants ont noté de nombreux éléments existants mais nécessitant d'être rénovés ou améliorer (bandes podotactiles etc.). Concernant spécifiquement les bandes podotactiles il est souvent remarqué que leur orientation prête à confusion

et entraîne les piétons en situation de déficience visuelle sur la chaussée et non sur le passage piéton. De manière générale, il est remarqué que les entrées de commerces ne sont pas accessibles pour les personnes en fauteuil. La hauteur des auvents des commerces et du mobilier de marché constitue des obstacles en hauteur pour les personnes en situation de déficience visuelle.

SITES IDENTIFIES SPECIFIQUEMENT PENDANT LES PARCOURS

PARCOURS N° 1 : Edgar Quinet – Gaîté – Maine – Vandamme – Poincot

Sortie de Métro Edgar Quinet :

- > Bande podotactile manquante à l'entrée du métro
- > La traversée entre les deux terre-pleins n'est pas équipée de potelet

Rue de la Gaîté côté pair :

- > Globalement la largeur du trottoir est jugée suffisante
- > Présence de nombreux potelets le long du trottoir pour empêcher le stationnement : ils constituent des obstacles pour les personnes en situation de déficience visuelle.

Angle rue du Maine et rue de la Gaîté :

- > Absence de bande podotactile
- > Trottoir au niveau du passage piéton trop étroit

Face au n° 17 de la rue de la Gaîté :

- > La pente à la sortie du parking est jugée trop importante et rend le passage en fauteuil difficile
- > Les potelets qui marquent la sortie de véhicules et protègent les piétons ne sont pas alignés

Face au n° 23 de la rue de la Gaîté :

- > La pente à la sortie du Théâtre Bobino est jugée satisfaisante pour le passage en fauteuil

Angle rue Vandamme et rue de la Gaîté :

- > Absence de bande podotactile
- > Trottoir de la rue Vandamme trop étroit côté pair

Traversée avenue du Maine à l'angle de la rue de la Gaîté côté pair :

- > Prévoir une vocalisation du feu

> Prévoir une bande de guidage pour effectuer la traversée car le passage piéton est très large

Face au n° 73 avenue du Maine :

> La plaque d'aération du métro rend le passage en canne difficile (risque d'accroche et de chute) : il est jugé souhaitable de pouvoir créer un cheminement aligné avec le trottoir en changeant le modèle de plaque (non trouée)

Face au n° 53-55 avenue du Maine :

> La plaque d'égout s'affaisse et crée un obstacle pour les personnes en fauteuil et se déplaçant avec une canne

Face au n° 49 avenue du Maine :

> Le passage entre la terrasse du restaurant Le petit sommelier et le pied d'arbres est étroit. De plus, le renforcement du pied d'arbre crée une obstacle pour les personnes en fauteuil et se déplaçant avec une canne

> Le potelet annonçant la sortie du passage de porte cochère dans le sens avenue du Maine vers rue du Maine jugé inutile et dangereux

Rue du Maine :

> La largeur des trottoirs et jugée suffisante

> Au n° 7 rue du Maine il est demandé à ce que la zone de stationnement moto puisse être annoncée au personne en situation de déficience visuelle par un entourage de revêtement différent (pavés, bande podotactile, etc.)

> La traversée piétonne angle rue du Maine rue Poinot est jugé difficile : absence de bande podotactile – le revêtement en pavé rend la travrsée inconfortable que ce soit en fauteuil ou en canne. Une proposition de plateau surélevé est formulée au niveau de ces traversées (rue Maine vers rue Poinot et rue Poinot vers square Gaston Baty)

Place Joséphine Baker :

> Le panneau interdit sauf deux roues est jugé intitule et constitue un obstacle dans le cheminement qui est contraint

> Deux potelets installés près de grille d'aération constituent une obstacle dans le cheminement qui est contraint (sens rue Poinot vers boulevard Edgar Quinet)

> Devant le potelet mentionné au-dessus: le trottoir n'est pas plane (marche). Il est demandé de pouvoir aplanir cet espace qui est dans le cheminement naturel depuis la rue Poinot.

Boulevard Edgar Quinet :

> Devant le restaurant le Pinocchio : la bouche d'égout n'est pas plane et constitue un obstacle pour les personnes ne fauteuil ou se déplaçant avec une canne.

PARCOURS N° 2 : Edgar Quinet – Delambre – Bd puis rue du Montparnasse – Odessa

Sortie de Métro Edgar Quinet :

- > Bande podotactile manquante à l'entrée du métro
- > La traversée entre les deux terre-pleins n'est pas équipée de potelet
- > Un stand du marché et des motos stationnent souvent sur la traversée piétonne

Place Hessel : angle Delambre/Quinet:

- > Bande podotactile à refaire
- > La traversée piétonne est à sonoriser

Rue Delambre

- > Au 37 : une trappe vers les réseaux à des ouvertures larges ce qui est gênant pour les cannes
- > Au 20, il manque une bande podotactile sur la traversée
- > Au 7, trottoir très en pente et une rainure dans le revêtement qui est dangereuse
- > Au croisement du boulevard du Montparnasse, il manque un dispositif sonorisé du côté impair de la traversée piétonne

Rue du Montparnasse

- > Au 37, le feu provisoire est dangereux et rétrécit trop le trottoir. De même la vue du trottoir est trop haute au niveau de la traversée piétonne

Rue d'Odessa

- > Sur la place Hessel, la bande podotactile est très détériorée sur les pavés et la jointure entre les pavés et l'asphalte est dangereuse.
- > Au niveau de la place du 18/06, les marches du Gaumont sont en dévers : besoin de mettre une bande podotactile au pied des marches. La chaussée est détériorée également.
- > A l'angle, devant la terrasse du St-Malo, il y a probablement un panneau interdiction de stationner en trop.

Croisement Quinet/Départ

- > Positionner les arceaux vélos de la loi LOM de chaque côté.

- > Toutes les bandes podotactiles des deux traversées (de chaque côté du terre-plein) sont très endommagées
- > Le marché occupe l'extrémité du terre-plein central avec un stand de chaussures. Est-ce que c'est bien autorisé car cela gêne le passage d'un côté à l'autre de Quinet.